

AVIS PUBLIC

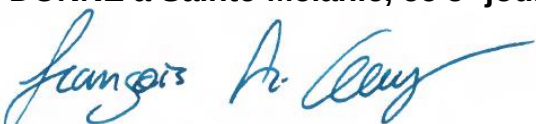
**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 682-2024**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2024 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 682-2024 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 372 022 \$ pour des travaux de remplacement du ponceau sur la rue du Havre et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 372 022 \$

CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 5^e jour d'août 2024.



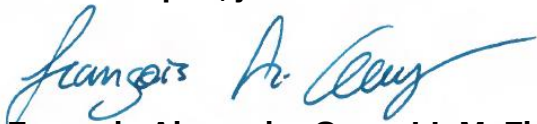
**François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier**

Certificat de publication au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 5 août 2024, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour d'août 2024.



**François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier**